

Accès aux soins

Un guichet unique pour faciliter l'installation des professionnels de santé dans l'Oise

À partir du 13 mars 2018, les médecins et infirmiers libéraux qui souhaitent exercer dans l'Oise bénéficieront d'un service innovant, un guichet unique réunissant l'ensemble des organismes qui accompagnent ces professionnels dans leur projet : ARS, caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), union de recouvrement pour la sécurité sociale et les allocations familiales (URSSAF), Initiative Oise (réseau associatif de financement de la création et reprise d'entreprise), conseil départemental de l'ordre des médecins, conseil départemental de l'ordre des infirmiers, conseil départemental et les unions régionales des professionnels de santé (URPS médecins libéraux et infirmiers).

Le guichet unique permet ainsi aux médecins et aux infirmiers ayant un projet d'exercice libéral de s'informer et de réaliser toutes les démarches d'installation **au même moment et dans un même lieu**. Deux types de prestations complémentaires sont proposées : le **conseil à l'installation**, en mettant en relation les professionnels de santé avec les bons interlocuteurs, en leur présentant les mesures d'accompagnement et les outils d'aide à la décision ; les **démarches d'installation**, en coordonnant l'ensemble des rendez-vous et en réalisant toutes les formalités en une seule visite. L'accès au guichet unique sera prochainement étendu aux chirurgiens-dentistes et aux masseurs-kinésithérapeutes.

Avec le guichet unique, obtenir des informations et exercer en libéral dans l'Oise devient donc **plus clair, plus simple et plus rapide**.

Le guichet unique disposera d'une permanence à Beauvais, 54 rue de Tilloy. Il sera ouvert le 2e et le 4e mardi de chaque mois, de 13h30 à 19h. Les prises de rendez-vous sont d'ores et déjà possibles au 03 44 89 61 15, par mail ars-hdf-guichet-unique-60@ars.sante.fr ou sur le site internet www.jeminstallenliberal.fr

Initié et financé par l'ARS Hauts-de-France, ce type de guichet unique existe dans l'Aisne depuis 2014. Il s'agissait alors d'une première en France. Près de 130 professionnels ont bénéficié de cet accompagnement dans ce territoire. Le dispositif sera progressivement déployé dans les autres départements de la région. Les guichets uniques départementaux évolueront vers un accompagnement des professionnels de santé tout au long de leur carrière, jusqu'à la retraite.

Le guichet unique, outil pour un égal accès aux soins dans les territoires

La création du guichet unique s'inscrit en cohérence avec le plan du gouvernement **pour l'égal accès aux soins dans les territoires**. Ce plan propose un panel de solutions et des mesures de simplification

législatives ou réglementaires, qui contribueront à développer les possibilités d'exercice et à soutenir les organisations innovantes. Il s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- Le renforcement de l'offre de soins dans les territoires au service des patients : une présence médicale et soignante accrue
- La mise en œuvre de la révolution numérique en santé pour abolir les distances
- Une meilleure organisation des professions de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue
- Une nouvelle méthode : faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover dans le cadre d'une responsabilité territoriale

Le guichet unique fait partie des solutions terrain. En effet, le plan prévoit que tous les professionnels de santé auront accès par téléphone ou par internet à un point d'information unique. Ils pourront construire leur projet professionnel et personnel, être accompagnés dans leurs démarches administratives, depuis leur installation jusqu'à leur retraite par des équipes dédiées.

D'autres dispositifs régionaux permettent d'accompagner les professionnels de santé tout au long de leur carrière :

• **Le correspondant installation** : depuis 2013, il conseille et oriente les professionnels lors de leur installation (présentation des aides, accompagnement dans les démarches...), dans les moments clés de leur parcours professionnel ou dans leurs projets, en s'appuyant sur son réseau (Ordres, assurance maladie, doyens d'universités...). Directement joignable au 03 72 72 86 80. Mail : ars-hdf-referent-installation@ars.sante.fr.

En Hauts-de-France, le correspondant installation répond à environ 1 000 sollicitations par an.

• **Le portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS)**. Il informe et accompagne tout professionnel de santé de premier recours, en formation ou en exercice, aux différents moments clés de sa carrière : formation initiale, choix du mode d'exercice, montage de projets d'exercice coordonné... [Hauts-de-france.paps.sante.fr](http://hauts-de-france.paps.sante.fr)

Chaque mois, 3 000 internautes consultent le PAPS Hauts-de-France.

• **En complément, la page facebook « du sytlo au stétho : se former et exercer la médecine »** a été créée en 2013 par l'ARS. Une première en France, reprise depuis par plusieurs agences. Etudiants, internes et jeunes médecins y trouvent en temps réel des informations sur leurs statuts, les aides, les structures et conditions d'exercice, des offres de stages et d'emploi, etc.

Pour en savoir plus sur le plan du gouvernement pour l'égal accès aux soins dans les territoires :
http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/acces_aux_soins_dp_vdef_131017.pdf

Les médecins et infirmiers dans l'Oise

Médecins généralistes libéraux** : 576 - soit 7.1 pour 10 000 hab dans l'Oise (9 en Hauts-de-France et 9.1 en France)

Médecins spécialistes* : 383 soit 47 pour 100 000 hab dans l'Oise (63.3 en Hauts-de-France et 87.1 en France)

Infirmiers libéraux** : 618 soit 7.5 pour 10 000 hab dans l'Oise (12.5 en Hauts-de-France et 13.6 en France)

**Chiffres 2016 - Source Fichier National des Professionnels de Santé

*Chiffres 2017 - Source RPPS /exploitation OR2S

Contact presse : Sarah Izza - 03 62 72 86 27

Courriel : sarah.izza@ars.sante.fr